



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents domestiques

Question écrite n° 3620

Texte de la question

M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'importance et le nombre de personnes victimes chaque année d'accidents de la vie domestique en France. En effet, d'après les enquêtes réalisées par le CNAMTS et la FNMF, on évalue à 5 100 000 le nombre annuel de ces accidents pour lesquels il y a recours à des soins de médecins soit trois fois plus que les accidents du travail et dix-huit fois plus que ceux de la circulation. Dans le même ordre d'idées, on évalue à 25 000 le nombre de décès annuels consécutifs à ces accidents, les enfants étant particulièrement touchés par ceux-ci (1 124 décès en 1985). Il semble donc opportun d'informer les individus et, en particulier les jeunes, des dangers que recèle leur environnement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être envisagées en collaboration avec les différents départements ministériels concernés, éducation et jeunesse et sports, famille, personnes âgées, consommation, pour informer la population et réduire ainsi les facteurs de risque que peuvent constituer pour tout individu l'environnement ménager mais aussi les loisirs ou l'école, en un mot, la vie quotidienne.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique de prévention à l'égard des accidents de la vie domestique est fondée sur une connaissance aussi précise que possible des causes et circonstances de ces accidents. Les études réalisées jusqu'à présent ont permis de quantifier le problème. L'expérience européenne EHLASS (European Home Leisure Accident System), lancée en France en 1986, d'un recueil hospitalier permanent des cas d'accidents survenant au foyer et lors d'activités de loisirs, tous âges confondus, apporte des précisions qui permettent de mieux cerner l'incidence des accidents, de définir des actions préventives appropriées et d'évaluer l'efficacité des campagnes entreprises. Conscient de l'importance du problème, le ministère chargé de la santé s'est attaché à mettre en œuvre des actions, tant au plan législatif et réglementaire qu'en ce qui concerne l'information et l'éducation des populations, visant à réduire le nombre de ces accidents. C'est ainsi que dans le cadre de la politique familiale, un groupe de travail associant tous les partenaires concernés, a été constitué avec mission d'élaborer une méthodologie tendant à promouvoir l'apprentissage précoce de la maîtrise de l'environnement et du risque par le jeune. La campagne ouverte par le secrétariat d'État à la consommation et à laquelle le ministère chargé de la santé collabore répond au même souci : réduire les facteurs de risque que peut constituer l'environnement quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Boulard Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3620

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2799